

Fonction publique : l'urgence salariale, c'est maintenant et pas en 2027 !

COMMUNIQUÉ DE PRESSE — MONTREUIL, LE 14 JANVIER 2026

AL'OCCASION du Conseil commun de la Fonction publique (CCFP), le ministre a présenté une feuille de route 2026 articulée autour d'un "agenda social" (santé et conditions de travail, protection des agent·es, organisation du travail) et d'un cycle de discussions mensuel sur les carrières et les rémunérations.

La CGT prend acte de cette méthode. Mais les agent·es n'attendent pas un calendrier: elles et ils attendent des mesures. Or l'essentiel est renvoyé à 2027, alors même que le décrochage du pouvoir d'achat et la crise d'attractivité s'aggravent.

»» Salaires: un cycle de discussions ne remplace pas une revalorisation générale

Le ministre annonce l'installation, "dans les prochaines semaines", d'un rendez-vous mensuel visant à "objectiver" des trajectoires (grilles, progression, articulation indiciaire/indemnitaire, reconnaissance de l'expérience). Il évoque aussi des "signaux immédiats" pour une application au 1er janvier 2027: amélioration des taux de promotion en catégories C et B, correction de la baisse des taux en FPE, pistes sur la reprise d'ancienneté et la VAE, notamment dans le médico-social. Mais ces engagements restent conditionnés par le cadre budgétaire et l'adoption de la loi de finances.

Pour la CGT, c'est le cœur du sujet: l'urgence impose des décisions dès le PLF 2026. Nous exigeons une revalorisation générale immédiate et significative, la fin du décrochage du point d'indice et des mesures de rattrapage, en particulier pour les métiers féminisés. Le versement de la Garantie individuelle du pouvoir d'achat doit être rétabli.

»» PSC: des échéances, mais des droits à garantir!

Le ministre confirme le déploiement en 2026 de la PSC au sein de la Fonction publique de l'État (contrats collectifs santé et adhésion obligatoire), des obligations renforcées au sein de la

Fonction publique territoriale (avec la promulgation de la loi 2025-1251 du 22 décembre 2025 sur le volet prévoyance), des négociations au sein de la Fonction publique hospitalière avec objectif de participation employeur en santé à partir de 2027.

S'agissant plus particulièrement de la Fonction publique hospitalière, il est urgent de réviser les objectifs poursuivis au titre de la négociation en ouvrant de réelles discussions y compris sur le maintien et l'extension des droits à une santé gratuite dans les établissements hospitaliers.

La CGT le rappelle: la PSC doit être un droit effectif et financé, pour toutes et tous, avec respect des accords signés, notamment dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche.

La CGT réaffirme deux mesures de justice immédiates: l'abrogation du jour de carence et le rétablissement du versement à 100 % de la rémunération versée aux agent·es en congé maladie ordinaire.

»» Agenda social 2026 : des actes, pas des intentions!

Santé au travail, égalité salariale et professionnelle, protection des agents, numérique et IA: ces chantiers ne peuvent déboucher sur de "simples recommandations". La CGT participera avec une ligne claire: des garanties opposables, des moyens, des effectifs — pas une concertation-alibi.

»» Logement: une condition pour tenir le service public

Le ministre annonce un groupe de travail logement le 28 janvier. La CGT y portera une exigence simple: permettre aux agent·es de vivre là où elles et ils travaillent suppose des politiques budgétisées, pas des annonces sans crédits.

**La CGT jugera sur pièces.
Les agent·es attendent des
actes, tout de suite.**